AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-5-65 380421

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 56 de MAI 1965 - 10 MAI 1965

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Les sorties d'adultes en cages d'élevage comme dans la nature sont importantes depuis le 7 Mai. Il convient donc d'intervenir dans les cultures d'oignons et de poireaux non encore protégées par désinfection du sol ou de la graine avec le Diéthion, selon nos indications consignées dans le supplément n° 1 au Bulletin n° 54 du 15 Mars.

Dans les cultures n'ayant reçu aucun traitement ou dans celles n'ayant pas reçu la dose de 50 à 60 grammes matière active à l'are, on pourra opérer de la façon suivante :

- soit pulvérisations tous les 8 à 10 jours pour détruire les adultes, d'un ester phosphorique, à la dose recommandée par le fabricant ;
- soit pulvérisation unique du sol avec le Diéthion (Rhodocide) en apportant la dose de 50 à 60 grammes de matière active à l'are ou le complément pour arriver à cette dose lorsqu'une application a déjà été faite dans le sol ou sur la graine. La quantité de bouillie épandue doit être au minimum de 10 litres à l'are, cette application sera suivie d'un léger binage. Cette opération est nécessaire pour que la durée d'action du produit soit suffisamment longue.

MOUCHE DU CHOU : Cet insecte est très actif actuellement. Effectuer un traitement dès réception dans les cultures en place depuis peu ou lors des plantations qui vont s'effectuer ces jours prochains. Nous rappelons les méthodes de traitement déjà indiquées dans notre note du 1er Avril :

- Pulvérisations répétées tous les 8 - 10 jours sur l'ensemble de la culture,
- Pulvérisations copieuses au pied, à raison de 100 cm3 par plante, d'une bouillie à base de Chlordane (150 grammes/hectolitre) - Diéthion (30 grammes/hectolitre) - Heptachlore (150 grammes/hectolitre) - Lindane émulsion (30 grammes/hectolitre) - Parathion (30 grammes/hectolitre). La protection est suffisante avec une seule application.

MOUCHE DE L'ASPERGE : Dans les aspergeraies non en production un traitement est recommandé actuellement. On utilisera l'un des produits suivants :

- Diazinon (30 grammes/hectolitre) - Endothion (50 grammes/hectolitre) Diméthoate (30 grammes/hectolitre).

PEGOMYIE SUR EPINARDS : Attendre un prochain avis.

FRAISIERS : MALADIES DU FEUILLAGE & BOTRYTIS : Effectuer un traitement en employant soit un produit à base de Captane (250 grammes de matière active/hectolitre) - soit un produit à base de Thirame (300 grammes de matière active/hectolitre).

ACARIENS : Présence de nombreuses araignées jaunes dans certaines cultures ; intervenir avec l'un des produits cités dans l'édition spéciale, à la rubrique : "Acariens cultures légumières".

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 99